

# Conseil municipal du 26 mars 2018

## Interventions des élu-e-s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »  
*Citoyen-ne-s élu-e-s non encarté-e-s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts*

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillère, Manon Labaye, Mad Joubert



**61 délibérations** étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants :

- Le budget 2018 ;
- Le financement public des écoles privées ;
- Les attributions de subventions aux associations et aux maisons de quartier ;
- L'avis du conseil municipal sur le projet d'extension de l'entreprise Bonilait ;
- L'interpellation du conseil par les élu-e-s Osons Poitiers sur les situations d'urgence sociale de familles sans-papiers et/ou se retrouvant à la rue à Poitiers ;
- L'adoption de la charte européenne pour l'égalité femmes/hommes.

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 29 délibérations listées pages suivantes.

## Thèmes

Budget 2018 .....	2
Fiscalité .....	7
Ressources Humaines.....	8
Éducation.....	8
Vie de quartier et associative.....	10
Services civiques.....	11
Jardins partagés et familiaux.....	13
Avis du conseil sur le projet d'extension de Bonilait .....	13
Habitat/Logement .....	14
Sports et loisirs .....	16
Culture/Patrimoine .....	17
Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes .....	18

## Budget 2018

### Délibération n°2 (2018-0062) : Budget Principal de la Ville de Poitiers : Adoption du budget primitif 2018 avec anticipation du résultat 2017 - Maquette budgétaire (CF)

Ce budget est le premier qui est marqué de façon aussi affirmée par la volonté de tutelle de l'État. Jusqu'à présent, seules les collectivités qui ne pouvaient pas voter leur budget en équilibre étaient mises sous tutelle de l'État. Alors que l'État vote chaque année un budget en déséquilibre ... mais on ne peut se prévaloir du pire pour dire que c'est bien.

Aujourd'hui, l'État va plus loin avec les collectivités. Il leur demande de maintenir à 1,2 % l'évolution à la hausse de leur dépense de fonctionnement sous peine d'une sanction financière qui prendra la forme d'une ponction sur leur dotation l'année suivante. Ponction égale au montant du dépassement si l'on est schématique. Cette règle est habillée par un contrat. Comme si les deux partenaires étaient volontaires dans cette contractualisation.

Avec cette nouvelle règle qui constraint les collectivités à ne pas augmenter de plus de 1,2 % leurs dépenses de fonctionnement, l'État oblige de fait les collectivités à contraindre leurs dépenses de personnel. La masse salariale représente entre 40 et 60 % des dépenses de fonctionnement des collectivités. Logique, puisque le service public est rendu par du personnel. La volonté de l'État version Emmanuel Macron est de réduire le nombre de fonctionnaires. Il en a fait un sujet de campagne et depuis le début de son mandat, il prend des mesures allant dans ce sens. A Poitiers et à Grand Poitiers, on se met au pas de marche, la modification du temps de travail des salariés de la collectivité a été réalisée en supprimant 3 jours ARTT pour les 2/3 des salariés. Cette mesure avait été proposée au nom du contrôle de légalité puisque la Préfecture ne laisserait pas passer de tels avantages. Alors comment peut-on expliquer qu'à Nantes, la semaine de congés supplémentaire n'a pas été remise en cause ? A Nantes, la ville a tout simplement fait le choix de ne pas supprimer la semaine supplémentaire de congés car elle a jugé qu'il n'y aurait pas eu de gain financier en raison du contrecoup social.

Sur la question du personnel, nous resterons également attentifs à la part de contractuels. Sur Poitiers, c'est 6 % du personnel qui est contractuel et nous espérons que l'on ne va pas rejoindre les 20 % de moyenne de la fonction publique territoriale !

Donc derrière cette contractualisation, l'État montre sa volonté de réduire le déficit des collectivités locales en maintenant ou en diminuant le nombre de fonctionnaires territoriaux.

Cette reprise en main de l'État s'exerce également avec la mise en place de la généralisation sur 3 ans de l'exonération de la taxe d'habitation. Or, les taxes locales sont un des leviers de financement des collectivités. Nous en parlerons dans la délibération sur le vote des taux.

Avec la fiscalité, les dotations constituent l'autre bloc de recettes. On lit que la dotation forfaitaire est en augmentation compte tenu du fort niveau d'intégration de Poitiers dans la Communauté Urbaine, lié aux transferts de compétences et d'équipements à Grand Poitiers. Le montant de cette augmentation est de 200 000 euros. Mais si l'on regarde dans le détail, on voit que :

- Dans les compétences transférées, Poitiers continue à subventionner ou à financer des équipements. Par exemple, l'enseignement supérieur est une compétence communautaire et donc les soutiens aux structures d'enseignement supérieur ne devraient pas être réalisés par Poitiers mais par Grand Poitiers. Pour l'Escem par exemple, on ne peut pas se satisfaire du seul argument historique pour justifier la poursuite du soutien par la commune et non par l'intercommunalité. Historiquement, la voirie était communale, historiquement le TAP était à Poitiers, etc. Pour l'EESI, c'est pire, 880 000 euros sont versés par Poitiers et Grand Poitiers soutient également.
- On voit aussi que malgré l'annonce d'une bonification de la DGF pour les communes qui effectueraient le plus de transferts à l'établissement de coopération intercommunale, eh bien son montant n'est pas à la hauteur de l'annonce. Dans les commissions de Grand Poitiers, on mesure d'ailleurs l'amertume de certaines communes qui ont validé à contrecœur cette intégration dans ce nouveau Grand Poitiers, qui s'y sont résout, aidées par la carotte d'une meilleure dotation et qui s'aperçoivent que le compte n'y ait pas. Qu'elles ont perdu en autonomie financière et en subvention pour leur territoire. Pour Poitiers, est-ce la même chose ? Je ne sais pas, c'est plus difficile à appréhender.

Le troisième bloc des recettes, c'est celui du produit des services. Sur ce point-là, je dirais simplement qu'à force d'augmenter les tarifs, ce n'est plus possible car on prend le risque d'exclure une partie de la population de ces services, hormis lorsque ces tarifs sont élaborés en fonction du quotient familial.

Sur les dépenses, nous notons :

- L'externalisation du balayage à SUEZ : nous préférerions nous inspirer de l'exemple de la commune de Mignaloux-Beauvoir où ce sont les balayeuses de la communauté des Vallées du Clain qui passent à Mignaloux. Nous préférerions cette solution qui relève d'une mutualisation du service entre collectivités et non d'une privatisation du service.
- Sur les droits de place : attention au maintien des bancs du marché Notre-Dame. Ce marché est essentiel pour l'équilibre du centre-ville.
- L'épargne brute est toujours plus forte parce que l'on privilégie les investissements au détriment du fonctionnement. Attention à ne pas tomber dans le même travers que les hôpitaux en gérant les communes comme des entreprises. Cette politique d'investissement génère un recours à l'emprunt important et de fait des frais financiers qui sont de presque 4 millions. L'évolution de la part des frais financiers n'est pas lisible au premier regard compte tenu des transferts à la communauté urbaine de Grand Poitiers. Nous le disons chaque année, nous pensons que la priorité c'est de fournir un service public de qualité dans la ville et cela passe par des dépenses de fonctionnement.

Le document de présentation fait un focus sur le CCAS et consacre un paragraphe à la réflexion sur la compétence petite enfance. Cette compétence est communale pour les communes de Grand Poitiers historique et pour les communes de l'ancien Pays Chauvinois. Pour les communes des trois autres EPCI : Val-Vert, le Pays Mélusin et Vienne et Moulière, cette compétence était communautaire. Lors de la séance de présentation de l'étude réalisée par le cabinet *Compas* sur l'évolution de la compétence petite enfance, on a pu entendre des réserves émises par certaines communes qui sont particulièrement attachées à la nécessité d'une gestion de proximité de cette compétence petite enfance, qui réalise des investissements et qui considère que cette compétence peut être exercée différemment selon la sensibilité politique ou selon le lieu de décision. Le transfert, même partiel de la compétence, sera difficile à réaliser à court terme, les résistances sont fortes. Et on a eu le sentiment que cela cristallisait le sentiment qu'ont les élus communautaires d'un assèchement du rôle des communes qui se sentent comme des coquilles vides.

Il nous semble important que les communes puissent exercer cette compétence qui se situe en amont de la compétence éducation qui reste communale dans sa majorité. En revanche, il nous paraît tout aussi essentiel que des coopérations ou des conventions soient établies afin de permettre une fluidité pour les personnes qui habitent hors Poitiers et qui y travaillent.

Nous voyons la difficulté dans laquelle cette loi NOTRe a plongé les communes et les intercommunalités. Les territoires ne correspondent pas à l'aire urbaine ou au bassin de vie et de ce fait, mettre en place une politique cohérente est difficile.

Nous parlerons de l'investissement dans la délibération sur les autorisations de programme et crédits de paiement.

Nous voterons contre ce budget qui ne correspond pas à notre vision politique.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

#### Délibération n°4 (2018-0066) : Budget Principal - Mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la période 2015 à 2020 (CF)

Si nous passons en revue les différentes autorisations de programme avec les crédits ouverts en 2018 voici quelques observations sur chacune.

#### **Éducation**

Visiophones : cela va à l'encontre d'un lieu ouvert, il n'y a plus personne pour assurer la fonction d'accueil. C'est un remplacement de l'homme par la machine là encore.

ENT (Environnement Numérique de Travail) : 290 000 euros prévus en 2018. Sur le principe c'est bien, pourtant il existe encore aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements. Mais c'est peut-être le lot de tout système informatique.

## Cadre de vie espace public

La complexité des répartitions de compétences, les contours entre ce qui relève de Poitiers et de Grand Poitiers sont un peu flous encore. Mais une chose est certaine, nous ne sommes même plus informés de ce qui se passe dans ce domaine. Nous demandons à ce qu'une commission voirie soit ré-instituée à la ville ou soit intégrée dans les commissions existantes comme cela se fait dans les autres communes de Grand Poitiers, afin que les conseillers municipaux puissent être informés des réalisations décidées pour le cadre de vie. Nous ne pouvons pas nous contenter de les connaître par le magazine de propagande de la ville Poitiers Mag ou par la presse.

## Vie culturelle

Pôle image aux Couronneries : nous sommes très sceptiques sur ce choix. Nous ne pensons pas que cette école rayonnera comme vous le dites sur le quartier. D'ailleurs, nous sommes très sceptiques sur le concept de faire des Couronneries une extension du centre-ville. Pour nous, c'est une vue de l'esprit mais cela n'a pas de sens, c'est une formule. Le déménagement du Dietrich ne faisait pas partie des projets de l'association, cela a été imposé par la ville et cela est un exemple de plus de votre volonté de tout surveiller et de tout maîtriser. Attention à ne pas casser le tissu associatif à force de tout vouloir contrôler. Les initiatives se feront dans des territoires plus ouverts et plus confiants dans la créativité de ses habitants. C'est un des moteurs du dynamisme d'une ville. Est-ce qu'un lieu a été pressenti pour l'implantation de ce pôle ?

Nous voyons que pour les arènes romaines 94 000 euros seront consacrés en 2018 pour financer l'étude et la mise en valeur des vestiges de l'amphithéâtre romain. Nous avons été interpellés sur la dégradation que connaissent ces vestiges et sur le sentiment d'abandon que dégagent ces ruines. Nous soutiendrons les initiatives qui viseront à préserver et à mettre en valeur le site, nous nous sommes laissé dire qu'une carte pétition était en cours pour demander cela.

Projet du quartier du palais. Ce projet est mentionné dans le projet de territoire de Grand Poitiers et dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI). Mais il figure dans le budget de la ville et non dans celui de Grand Poitiers. Ce n'est pas cohérent. Par contre, ça jargonne bien « l'écosystème art culture patrimoine ».

Salle d'arts visuels : 430 000 euros sont inscrits pour la poursuite de la restauration du verre églomisé de Pansart et pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre. Oui à la restauration de l'œuvre de Pansart et non à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre d'un projet destructeur de patrimoine.

## Développement urbain

Sur l'ANRU : bien qu'il n'y ait pas de crédits ouverts en 2018, nous souhaiterions savoir si les bailleurs seront en mesure de réaliser les opérations inscrites dans ce NPNRU compte tenu de la baisse attendue de leurs recettes.

## Vie de quartier et citoyenneté

Sur les budgets participatifs, combien de personnes participent réellement ? On a le sentiment que cela s'essouffle sérieusement. 400 000 euros sont affichés mais combien de projets sont réellement à l'initiative des citoyens et non pas des investissements qui sont déjà identifiés comme nécessaire. Il y a trop de filtres qui contribuent à cet essoufflement : ne pouvoir proposer que de l'investissement et restreindre le périmètre au quartier ne correspond pas à l'esprit des budgets participatifs. L'esprit de cet outil de démocratie participative, ce n'est pas de segmenter la ville mais au contraire de créer des liens entre les citoyens et entre les quartiers et malheureusement, ce n'est pas comme cela que les budgets participatifs sont conçus par Poitiers.

On voit que 3 784 euros sont prévus pour la Maison du Peuple, vu le montant cela doit être pour une Maison du Peuple hors les murs. La salle de la Maison du Peuple n'est plus accessible depuis au moins 4 ans si ma mémoire est bonne. En attendant, il manque une salle pour les associations et pour les débats publics. On est en pleine cacophonie et parcours du combattant pour avoir accès à une salle. Les Salons de Blossac qui est la seule salle de grande capacité sur Poitiers, a été et est à de nombreuses reprises refusée ou décrétée indisponible alors qu'elle n'est pas occupée. Il faudrait affecter du personnel pour la remettre en état entre deux occupations. Ceci est encore un exemple qu'investir dans des équipements c'est bien, mais si on ne peut pas les utiliser parce que l'on veut réduire la masse salariale, ces investissements ne servent à rien sauf à fournir du travail aux entreprises. Cette difficulté d'accès aux salles de réunion publique ne contribue pas à l'attractivité de la ville.

Dans le même ordre d'idée, les panneaux d'affichage municipaux sont en nombre insuffisant et à force de réservé ces panneaux à de l'affichage publicitaire, on peut voir des annonces cocasses. La dernière en date, vue sur un panneau du boulevard du Grand Cerf qui promeut l'aéroport de Bordeaux alors que Grand Poitiers et ses partenaires font des pieds et des mains pour maintenir l'aéroport de Poitiers. Ce sur quoi nous sommes en désaccord.

## Autre patrimoine

Schéma directeur immobilier : on attend toujours la liste du patrimoine que vous nous avez dit être en cours de préparation l'année dernière lors de la séance du conseil de vote du budget 2017 et cela devait nous être présenté dans la foulée. Il est plus facile de faire de promesses que de les tenir.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

## Fiscalité

### Délibération n°3 (2018-0055) : Vote des taux 2018 de fiscalité directe locale (CF)

Vous vous félicitez de proposer une stabilité des taux depuis plusieurs années. Certes, mais la note va tout de même être un peu plus salée pour ceux qui vont payer la taxe d'habitation intégralement au contraire de ceux qui en sont déjà exonérés ou qui bénéficieront de l'allègement partiel de 30 %. L'augmentation des bases de 1,24 % de la responsabilité du Parlement fera un peu évoluer à la hausse la taxe d'habitation et la taxe foncière.

On peut saluer le gain que procurera la mesure du gouvernement Macron sur les ménages bénéficiant de l'allègement de 30 % de la taxe d'habitation, mais il n'y aura pas de gains pour ceux qui en sont déjà exonérés.

Et cette mesure favorable dans un premier temps à une partie de nos concitoyens est complètement délétère pour l'autonomie financière des collectivités locales qui n'auront plus la main sur ce levier, elles ne pourront ni baisser ni augmenter les taux de fiscalité locale.

La territorialisation de la fiscalité locale pourrait être amoindrie si la compensation de la suppression de la taxe d'habitation se fait par une affectation du produit de la TVA aux collectivités. Mais pour l'instant, il est impossible de se prononcer car la façon dont la compensation sera faite n'est pas définitivement arrêtée.

Les enjeux de cette réforme de la fiscalité locale mériteraient un débat non partisan mais pédagogique. L'impôt sert à assurer une fonction redistributive entre les citoyens, il est nécessaire de ne pas l'oublier. Mais si tous les impôts se ressemblent dans le sens où le contribuable doit payer, ils ne sont pas tous équitables. Et chaque type d'impôt correspond à une vision politique qui estime que telle catégorie doit plus ou moins participer. La fiscalité peut être un outil de justice sociale. Et en ce moment de suppression de cotisations sociales salariales, d'augmentation de la CSG, de généralisation de l'exonération de la taxe d'habitation, de suppression d'une partie de l'impôt sur la fortune, nous n'avons pas le sentiment que la réforme fiscale va dans le bon sens.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

## Ressources Humaines

### Délibération n°14 (2018-0073), Délibération n°15 (2018-0077), Délibération n°16 (2018-0076) et Délibération n°17 (2018-0075) : Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires, aux Commissions Administratives Paritaires, au CHSCT et au Comité Technique communs à Grand Poitiers Communauté urbaine, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers (JA)

Une seule intervention pour ces quatre délibérations (n°14, 15, 16 et 17). D'abord pour souligner comme nous l'avons déjà fait les conséquences de la fusion sur les instances de représentation des personnels. Car s'il est vrai que, en comité technique, le nombre de représentants ne bouge pas ; au CHSCT, le fait qu'il n'évolue pas pose quand même problème : son champ d'intervention vu la taille du territoire de Grand Poitiers est plus que vaste et rend la tâche difficile. Avec la même remarque pour les CAP où le travail est important pour les délégués puisqu'il s'agit de suivre les carrières, de suivre les demandes de temps partiels, bref d'avoir une intervention personnalisée. Là, il y a moins de représentants et donc il faudra faire à moins un travail compliqué.

Ensuite, nous voulons faire état de notre inquiétude quant aux discussions en cours sur la fonction publique. La fusion des instances, du CT et du CHSCT, sous prétexte de simplification, serait un grave recul à l'heure où on a tant besoin de la participation de tous, autant pour le contrôle des conditions de travail que pour la participation à l'organisation du service à rendre. De même que nous sommes atterrés par la réduction prévue du périmètre des commissions paritaires à la simple gestion des litiges. Le service public a besoin de fonctionnaires en situation de participer, de s'exprimer, en particulier dans des instances représentatives fortes. Tout affaiblissement supplémentaire lui serait plus que néfaste. Je vous renvoie aux discussions en cours en ce moment qui sont inquiétantes.

*Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur ces délibérations.*

## Éducation

### Délibération n°20 (2018-0044) : Dotations administratives des écoles élémentaires et maternelles publiques de Poitiers - Année 2018 (JA)

Quand une bonne partie des tarifs prend 2 %, on peut regretter que la dotation aux écoles, elle, ne progresse pas. Les dépenses administratives progressent dans les écoles comme elles progressent ailleurs. On peut donc dire que les écoles sont moins dotées que l'an dernier.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

Délibération n°22 (2018-0037) : Subventions aux associations à vocation éducative et établissements scolaires - Année 2018 (JA)

Une remarque pour dire notre surprise de voir une subvention sur cette ligne au Rotary Club La Romane, le dernier né, je crois des trois Rotary de Poitiers. Nous trouvons l'opération intéressante de permettre des baptêmes de l'air à des enfants qui sont éloignés de ce type d'activité (même si je préférerais que ce soit en Montgolfière) mais ce qui nous fait réagir, c'est que cette subvention nous fait financer une aide apportée à un organisme dont la vocation est elle-même de fournir une aide. Ce que je veux dire, c'est que j'ai toujours cru que les Rotary fonctionnaient essentiellement sur les cotisations de leurs membres et les opérations caritatives qu'ils organisaient pour réunir des fonds. Pas en redirigeant des subventions publiques.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur l'attribution de la subvention au Rotary Club La Romane.*

Délibération n°23 (2018-0047) : Subvention de la Ville de Poitiers à la Caisse des écoles - Année 2018 (JA)

Il est noté dans la délibération que le nombre de prises en charge se stabilise après deux fortes hausses les années précédentes. Qu'est-ce qui explique ce phénomène ; est-ce à dire que le besoin recule ?

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

Délibération n°24 (2018-0045) : Participation de la Ville de Poitiers aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - Année 2018

Et

Délibération n°25 (2018-0046) : Prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé du premier degré hors contrat - Année 2018 (JA)

Comme chaque année nous voterons contre cette délibération, et cette année sans doute avec encore plus de détermination en regard de l'insuffisance des moyens accordés à l'école publique tant en maternelle, qu'en primaire, au collège ou au lycée. Les inégalités scolaires s'accroissent, le maillage territorial recule avec des classes qui ferment un peu partout dans les campagnes, on fait face à cela à moyens constants en ajoutant des promesses électorales qui auraient dû engager un véritable effort budgétaire et que l'on finance en redéployant (dédoublement des CP). Pour nous, le sursaut nécessaire passe par une école publique, républicaine qui vise l'égalité, la mixité, la solidarité. Pas par la construction de nouveaux établissements privés (comme c'est le cas avec un nouveau collège privé à Poitiers) qui entretiennent une concurrence néfaste, par un soutien à ces écoles.

Par ailleurs nous répéterons qu'il y a contradiction à concevoir l'éducation et l'émancipation du citoyen comme inséparables de la laïcité et à soutenir des écoles qui inscrivent clairement dans leur projet l'éducation à une religion. Nous voterons contre cette délibération et, à plus forte raison, contre la suivante puisque la loi n'oblige pas les collectivités à subventionner les écoles hors contrat. La Ville de Poitiers choisi de participer, nous nous y sommes opposés.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ces délibérations.*

## Vie de quartier et associative

### Délibération n°28 (2018-0019) : Solidarité - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018 (MJ)

Sans vouloir comparer les actions des différentes associations de notre ville, nous regrettions plus particulièrement la baisse de 2 % à celles qui sont citées ici, fortement investies dans des actions de solidarité et qui demandent beaucoup d'investissement à leurs bénévoles en particulier pour la gestion du personnel.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

### Délibération n°29 (2018-0027) : Citoyenneté - Attribution de subventions à diverses associations - Année 2018 (CF)

Au regard du montant de certaines subventions versées et du coût administratif de ces attributions de subventions, nous suggérons lorsque cela est compatible avec la trésorerie des associations de soutenir tous les deux ans ces associations sans pour autant bien entendu réduire le montant de notre soutien. Cela diminuerait les coûts de gestion de la ville et le temps passé par les associations à ces demandes.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

### Délibération n°31 (2018-0020) : Handicap - Lutte contre les discriminations – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018 (MJ)

Nous ne comprenons pas pourquoi l'association « en tous genres » ne s'est pas vue attribuée la somme demandée de 600 €. En fait 400 €, c'est plus que la baisse de 2 % appliquée à d'autres associations.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

## Délibération n°32 (2018-0021) : Attributions de subventions aux Maisons de quartier et autres associations (JA) et (MJ)

### **(MJ)**

Nous profitons de cette délibération au sujet des Maisons de quartier pour nous indignez une fois de plus du traitement de l'information donnée aux élu-e-s d'opposition. Un exemple parmi d'autres : c'est seulement parce que j'habite le quartier de Poitiers Ouest que j'ai eu l'information dans ma boîte aux lettres de la réunion du 1<sup>er</sup> mars à la Blaiserie avec le maire et ses adjoint-e-s. C'est vraiment montrer du mépris pour les citoyen-ne-s qui ont voté pour d'autres listes. C'est en totale contradiction avec l'affichage de démocratie locale donné par cette municipalité. De plus, quand on n'invite pas tous les élu-e-s, c'est qu'on est en campagne électorale.

### **(JA)**

Comme les années précédentes nous voterons contre la subvention au patronage Saint-Joseph eu égard à l'aspect confessionnel de l'association. Ce dernier a déjà bénéficié, pour s'installer dans ses murs, d'une subvention de 285 000 € il y a quelques années. On assure désormais une partie de son fonctionnement. Nous ne nions ni la qualité du travail fourni, ni son utilité auprès des enfants qui sont concernés. Nous disons simplement à nouveau que l'argent public doit aller vers le public, ici, comme pour les établissements d'enseignement. Le choix du privé et du confessionnel est respectable mais doit s'assumer.

*Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité et a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre l'attribution de subvention au Patronage Saint-Joseph.*

## **Services civiques**

### Délibération n°30 (2018-0043) : Convention de partenariat entre Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers, la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne et la Mission locale d'insertion – Services civiques - Année 2018 (JA)

Nous nous interrogeons vraiment sur le dispositif service civique parce que nous sommes par nature demandeur de tout ce qui peut servir l'engagement du citoyen dans la cité et parce que nous sommes tout également opposés à tout ce qui développe la précarité. Nous voulons donc faire partager les questions que nous nous posons.

D'abord, est-ce qu'il permet l'apprentissage de la vie collective et citoyenne par la pratique ? Oui, bien sûr, puisqu'il implique qu'on s'intègre à la vie collective de la structure où on doit accomplir sa mission, et, en ce sens, le service civique impose au jeune de s'adapter au fonctionnement d'une équipe qui existait avant qu'il n'arrive. Mais si on attend de lui qu'il assimile rapidement les exigences et les dynamiques du travail d'équipe, on a tendance à perdre de vue plusieurs points qui rendent cela délicat : d'abord, la différence de statut. En

principe, supposé sans expérience et placé entièrement sous la responsabilité de la structure, le jeune en service civique doit tout le temps être accompagné d'un référent, ce qui limite au jour le jour son espace d'autonomie. De même, il n'a pas les mêmes droits, puisqu'il n'est pas salarié de la structure : pas de chèques vacances, tickets resto et autres coups de pouce. A la fin du mois, la différence entre sa paie et celle de ses collègues achève de creuser un écart significatif : même s'il peut très bien s'entendre avec ses collègues et se satisfaire de sa non existence sur l'organigramme de son lieu de travail, le jeune en service civique ne s'y intégrera jamais totalement, puisqu'on lui rappelle chaque jour qu'il évolue totalement en dehors du droit commun qui régit la vie de la collectivité.

Ensuite, il y a le caractère extrêmement malléable de sa mission. Il est rare que la fiche de poste sur la base de laquelle le recrutement du service civique a été effectué corresponde réellement aux tâches qu'il aura à accomplir sur son lieu de travail. On finit souvent par demander au jeune en service civique une large polyvalence, et par lui confier les tâches de salariés lambda. Cela paraît normal quand on s'aperçoit que la plupart des services civiques sont recrutés pour pallier le manque de moyens de structures qui ne peuvent créer un véritable poste. Si on tombe sur de mauvais encadrants, la mission peut vite tourner à l'exploitation : soit le jeune doit, en 24 heures, accomplir ce que ferait un salarié en 35, soit il fait de nombreuses heures supplémentaires qui ne lui seront pas indemnisées.

C'est la raison pour laquelle il est difficile de considérer le service civique comme un outil de l'insertion professionnelle. S'il permet forcément l'acquisition de compétences, puisque l'on passe plusieurs mois sur une mission spécialisée pour laquelle on a postulé à l'origine en volontariat, il ne permet pas forcément de se former dans un domaine. En effet, évincé du droit commun et soumis entièrement au bon vouloir de la structure et de ses référents, le jeune en service civique peut très bien adapter sa pratique aux difficultés qu'il rencontre sur son lieu de travail et prendre de mauvaises habitudes professionnelles qu'il aura du mal à perdre plus tard. De même, le manque de protection légale et de droits du jeune en service civique le rend bien plus vulnérable face aux situations de pression et de harcèlement.

Le service civique reste un contrat précaire que l'on enrobe sous un vernis épais de bienpensance friande de volontariat et d'engagement citoyen : pourtant s'il permet certes de donner de son temps pour une cause qui nous tient à cœur, par son existence même, il empêche qu'on octroie de véritables emplois à la défense de cette cause et c'est la raison pour laquelle cette année, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.*

## Jardins partagés et familiaux

Délibération n°38 (2018-0036) : Subventions aux associations du domaine des espaces verts (aide au paiement du loyer pour l'association des jardins familiaux de Poitiers sud et les jardins familiaux du champ de la caille)

Et

Délibération n°39 (2018-0041) : Subventions aux associations du domaine des espaces verts (CINEV, ÉQUIPAIX et aides au paiement des loyers pour les jardins partagés ou familiaux de Saint-Éloi, Beaulieu, Les Couronneries, Ciboulette et papillon, « Champ de la Fédération », Jardinature) (JA)

Pour les délibérations n°38 et 39, nous sommes entêtés : le temps passe et il ne résout rien. Nous ne comprenons toujours pas ce système qui consiste à demander un loyer pour le subventionner ensuite. Voilà beaucoup de tracasseries administratives autour de cette belle idée des jardins partagés pour lesquels on pourrait simplement valoriser la mise à disposition de terrains, comme pour le sport, sans que ça passe par la subvention ? C'est en effet contraire aux valeurs qui les font naître : décréter un loyer, c'est à la fois souligner une propriété et instituer un échange marchand, ce qui contredit l'absence de barrière et la notion de partage.

*Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur ces délibérations concernant les aides au paiement des loyers.*

## Avis du conseil sur le projet d'extension de Bonilait

Délibération n°43 (2018-0056) : Avis du Conseil municipal pour l'exploitation d'un établissement spécialisé dans la collecte, le stockage et le traitement de produits issus du lait par la société BONILAIT PROTEINES à Chasseneuil du Poitou (JA)

Il peut y avoir une lecture positive du bilan environnemental d'une entreprise comme Bonilait qui se positionne sur la valorisation de ce qui était considéré comme un déchet (le lactosérum, petit lait), qui pratique un greenwashing efficace en réfléchissant un mix énergétique assez efficace pour ses chaudières, en utilisant une station d'épuration biologique pour ses rejets... Mais il y a cette fusion avec SODIAAL qui classe l'entreprise parmi les géants d'une filière lait dont les producteurs laitiers sont souvent les victimes, ce créneau de la poudre de lait enrichie pour l'alimentation animale dans laquelle on trouve aussi de la protéine de soja et qui vise notamment à augmenter les rendements des laitières, cette déconnexion des productions locales, la matière première arrivant de très loin et générant du transport. Il y a donc pour nous une vraie question sur l'encouragement à une agriculture qui cherche à multiplier par trois, par exemple, la production des laitières quand l'agriculture biologique s'émancipe de cette course en avant et s'en sort mieux en retrouvant les horizons locaux.

Tout ça pour dire que le projet d'une nouvelle unité de production augmentant les capacités de production de Bonilait sur le site ne nous séduit pas. Raison de plus pour s'intéresser à son impact environnemental. Nous lisons dans la délibération que la mission régionale d'autorité environnementale fait des remarques mais que celles-ci étant limitées, nous devons émettre un avis favorable. Nous ne trouvons pas, pour notre part, que ces remarques sont si anodines, je cite :

*« L'absence d'une présentation précise des autres composantes du dossier de demande d'autorisation (projet de fabrication d'aliment liquide contenant des produits laitiers, activité de lavage des fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires et augmentation de la capacité de stockages d'aliments liquides) est préjudiciable à la compréhension de la demande d'autorisation d'exploiter et à l'identification des impacts potentiels. »*

*D'une manière générale, la présentation de l'étude d'impact ne permet pas une identification aisée des enjeux et des impacts associés. Concernant l'impact sonore du site, la situation actuelle présente d'ores et déjà des impacts non conformes à la réglementation : aucune échéance n'est proposée pour mettre en place les mesures de réduction attendues, alors même que le projet étudié ici n'est pas de nature à limiter ces impacts sonores. La question des nuisances potentielles engendrées par l'augmentation du trafic serait également un point à traiter de façon plus précise dans l'étude d'impact. Enfin, considérant la hauteur du nouveau bâtiment, le volet paysager aurait mérité un développement spécifique. L'Autorité environnementale considère que le dossier mérite des compléments permettant de rendre compte de façon suffisante auprès du public, tant des effets sur l'environnement que de la maîtrise par le porteur de projet, des impacts potentiels de son activité. »*

Pour résumer, le dossier est imprécis sinon muet sur tous les points. Nous ne pouvons émettre un avis favorable.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

## Habitat/Logement

### [Déliberation n°50 \(2018-0024\) : Modalités et participations financières de la Ville de Poitiers pour la réalisation de logements locatifs sociaux \(ML\)](#)

Je voudrais profiter de cette délibération pour parler du cas de la famille arménienne Yeremian. Depuis août 2017, des parents d'élèves des écoles Jules Ferry - Damien Allard, Théophraste Renaudot, Paul Blet se sont énormément mobilisés autour de cette famille : accompagnement de la famille dans ses démarches administratives, aide morale et matérielle, sensibilisation des parents d'élèves et du corps éducatif à cette situation inacceptable, rassemblements hebdomadaires de soutien chaque lundi matin et plus ponctuellement le samedi midi, diffusion d'une pétition, lettres ouvertes à Madame la Préfète...

Nous rappelons la situation d'urgence sociale dans laquelle la famille, dont deux enfants sont scolarisés, se situe : elle se retrouverait à la rue si elle ne bénéficiait pas de la solidarité du comité de parents d'élèves et des associations militants pour les droits des sans-papiers et des demandeurs d'asiles (le Collectif « D'ailleurs Nous Sommes d'Ici » et le Réseau Éducation Sans Frontière).

Cette mobilisation n'est pas finie : les Yeremian ont en effet un récépissé qui leur permet de rester sur le territoire français jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain, après quoi ils se retrouveraient en situation irrégulière... Nous rappelons que dans cette situation, ils ne peuvent pas travailler alors que les deux parents avaient obtenu des promesses d'embauche.

Après un long silence, la famille a rendez-vous demain matin (mardi 27 mars) à la Préfecture pour avoir enfin des nouvelles sur leur sort. Nous espérons vivement leur régularisation pour qu'ils puissent vivre enfin dignement et sans la peur du lendemain.

Nous pensons également qu'un soutien de la municipalité pour permettre la régularisation serait la bienvenue. Il s'agit là simplement de faire preuve d'un peu d'humanité. Et malgré nos divergences politiques nous pouvons encore nous retrouver sur certains combats (je fais référence ici à la manifestation du 22 mars où j'ai croisé certains élus). Nous espérons une réponse positive demain matin mais dans le cas contraire nous ne baisserons pas les bras bien au contraire. Surtout que le cas de cette famille n'est pas isolé.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

**Délibération n°51 (2018-0022) : Programmation de logements locatifs sociaux sur Poitiers pour l'année 2017 (MJ)**

Je voudrais profiter de cette délibération pour aborder le sujet suivant. Ce matin, à Poitiers, des militant-e-s étaient rassemblé-e-s pour empêcher l'expulsion d'une famille de Rom Roumains d'un squat. En effet, cette famille composée d'un père en France depuis 8 ans, d'une mère en France depuis 6 ans et enceinte de 4 mois, et de 5 enfants tous scolarisés occupait illégalement un habitat depuis août 2016. Elle a reçu un avis d'expulsion aujourd'hui 26 mars sans aucune proposition de relogement.

Avec l'aide du collectif DNSI (D'ailleurs Nous Sommes d'Ici), d'une association d'étudiant-e-s de Sciences Po Poitiers Tzig'in et de Buddy System, nous avons obtenu un sursis de 48h auprès de la DDCS.

Il est inadmissible qu'une famille soit jetée à la rue sans proposition de logement alors que le père est en plus auto-entrepreneur, qu'il déclare à l'URSAFF ses revenus, certes bien maigres mais qui se rajoutent aux allocations familiales et qu'à ce titre, ils pourraient obtenir un logement social.

*Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

## Délibération n°52 (2018-0023) : Habitat de la Vienne - Avis sur la cession d'un logement (JA)

Vous savez nos réserves sur l'encouragement à l'accession à la propriété et cette délibération est l'occasion de dire notre inquiétude sur le projet de loi Elan qui prévoit, entre autres, de faire passer de 8 000 logements vendus par an à 40 000, comptant sur ce levier pour donner plus de moyens aux bailleurs pour construire et réhabiliter. Ce projet de loi, vous le savez, a déjà reçu nombre d'avis défavorables et venant d'horizons très divers : le Conseil National de l'Habitat (CNH), le Conseil National de l'Ordre des Architectes, la Fondation Abbé-Pierre, la Confédération Nationale du Logement (CNL), Droit au Logement (DAL) et Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV). Les uns craignent, derrière la vitrine de la simplification, une construction d'habitat social s'affranchissant des garanties de qualité, les autres soulignent la déconnexion entre les collectivités locales et les bailleurs, d'autres enfin, y voient la mise en place d'une gestion libérale faisant l'impasse sur la gestion humaine. Concernant l'encouragement à l'accession sociale à la propriété, c'est une illustration de cette dérive possible : en confiant aux bailleurs, sans contrôle des collectivités, ces ventes, en les assortissant d'un objectif de réalisation important, on perd de vue qu'en ce domaine, il convient plus de sécuriser l'accession que de l'encourager. Un locataire qui acquiert son logement doit pouvoir être en mesure de faire face économiquement au changement de statut. Et les collectivités doivent être en mesure de dire leur mot dans ce domaine. Ce que nous faisons ici et nous craignons de ne plus pouvoir le faire lorsque la loi sera passée.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

## Sports et loisirs

### Délibération n°45 (2018-0009) : Attribution de subventions à des organismes sportifs (JA)

Nous ne partageons pas, vous le savez, cette idée que la vitrine du haut niveau dynamise le mouvement sportif et participe à l'attractivité d'un territoire ou d'une ville. Nous préférons l'encouragement à l'engagement des bénévoles et des amateurs vers qui nous préférerions voir se diriger l'essentiel des moyens. Quand deux clubs se partagent presque autant que 88 associations amateurs, nous pensons que l'effort n'est pas équilibré. Nous voterons donc, comme nous le faisons chaque année, contre les subventions au PB 86 et au Stade Poitevin Volley Beach.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre les attributions de subventions aux clubs professionnels PB86 et SPVB et se sont abstenu-e-s sur le Brian Joubert Poitiers Glace (BJPG).*

### Délibération n°59 (2018-0082) : Attribution de subventions à des organismes sportifs (MJ)

Nous avions saisi le conseil municipal suite à l'article du magazine *So foot* qui relayait une étude de l'université de Yale sur les risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés sur les terrains de sport synthétiques. En effet, ces granulats qui proviennent du broyage de pneus recyclés sont accusés d'avoir provoqué des cas de cancer parce qu'ils

contiendraient une teneur en hydrocarbures très largement supérieure à celle généralement admise pour les enfants.

Suite à cet article et au reportage diffusé le 22 février dans *Envoyé Spécial*, le gouvernement a annoncé avoir saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) qui devrait donner ses conclusions fin juin.

Comme d'autres villes, Nantes, Le Mans et Lorient par exemple, nous demandons l'application du principe de précaution. Nous devons trouver des solutions pour faire appliquer ce principe. Par exemple, une analyse sérieuse bénéfices/risques au niveau local puisque tous les revêtements ne sont pas identiques. Nous avons de nombreux chercheurs dans notre université qui se préoccupent des retombées de leur recherche sur le territoire et qui pourraient dans le cadre du SLESRI faire concomitamment une étude scientifique indépendante en même temps que celle qui est menée au niveau national.

Il faut une information sur les risques, sans faire peur mais avec des préconisations :

- des recommandations dans les vestiaires qui inviteraient à porter des manches longues ;
- inciter les enfants à se débarrasser des billes pour ne pas les amener à la maison et qu'elles ne finissent pas dans les eaux usées.

Et s'il s'avérait que ce danger soit réel, certaines collectivités anticipent les difficultés à trouver d'autres espaces pour les entraînements des clubs de foot. Y a-t-il une réflexion dans ce sens à Poitiers ?

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

## Culture/Patrimoine

### Délibération n°34 (2018-0032) : École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Subvention de fonctionnement et signature d'un avenant à la convention financière (CF)

Cette École Européenne Supérieure de l'Image est un établissement qui s'inscrit dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), et relève des compétences de Grand Poitiers. A ce titre, il n'a pas à recevoir de subvention de la Ville mais de Grand Poitiers.

D'autre part, le montant de la subvention nous paraît particulièrement élevé au regard du nombre d'élèves en bénéficiant. Sur les 300 élèves de l'école, plus de la moitié sont situés à Angoulême. Cela fait un niveau de subvention de près de 6 000 euros par élève et par an. C'est beaucoup.

*Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité et a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.*

*Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenu-e-s sur cette délibération.*

### Délibération n°36 (2018-0074) : Protection au titre du code du patrimoine – Château d'eau de Blossac (CF)

Nous sommes favorables à la protection du château d'eau de Blossac. Vous connaissez tout notre attachement au respect du patrimoine de toutes les époques sans oublier le 20<sup>ème</sup> siècle.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

### Délibération n°60 (2018-0083) : Action Culturelle - Subventions aux associations culturelles et structures culturelles : CESMD-Pôle Aliénor (JA)

Comme le précise le petit résumé dans le tableau de subvention, nous sommes bien dans le cadre du projet d'enseignement supérieur du pôle Aliénor. Nous avons examiné vendredi en conseil communautaire, le plan local pour l'enseignement supérieur à Grand Poitiers (le SLESRI) : qu'est-ce qui fait que le CESMD soit subventionné à Poitiers alors qu'il est complètement partie prenante de ce plan, qu'il participe à sa mesure à l'attractivité et à l'identité de la communauté du fait, par exemple, de sa forte dimension internationale ?

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*

## Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes

### Délibération n°61 (2018-0088) : Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (MJ)

Nous sommes très heureux-ses de pouvoir voter cette délibération qui engage la ville et nous espérons Grand Poitiers dans peu de temps, à s'engager publiquement sur le principe d'égalité des femmes et des hommes et à mettre en œuvre des actions concrètes et dynamiques sur notre territoire. Nous avons été invité-e-s à travailler ensemble par Nicole à des initiatives. Pas de problèmes ! Nous espérons avoir aussi quelques financements pour ce faire. Nous regrettions quand même que cette Charte arrive après la pose de la plaque honorant Simone Veil dans le jardin du Puygarreau puisqu'elle aurait pu vous permettre, Monsieur le Maire, d'écrire après « ancienne déportée » au féminin, premièrE présidentE du Parlement Européen, éluE au suffrage universel. Je citerai Lionel Jospin dans le « [guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions](#) » de 1999 : « *vouloir féminiser les noms de métiers, titres, grades, fonctions ne relève pas d'une sorte de mode ni du fait de quelques féministes ou politiques ... elle [la féminisation] est avant tout l'expression naturelle qui permet de rendre compte puisque les mots existent pour dire les choses, d'une situation désormais irréversible* ». Le respect que nous avons pour Simone Veil et ses combats ne nous enlèvera pas la nécessité de continuer à lutter contre les discriminations faites aux femmes. Celui sur l'écriture en est une. La non féminisation des mots – et dans le cas présent de ne pas mettre un E à élu pour une femme – symbolise le maintien d'un ordre établi, le masculin l'emporte toujours sur le féminin.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.*